

# SE SOUMETTRE ? JAMAIS !



# SE SOUMETTRE ?

Le vote pour les CSA (fusion des CT et des CHSCT) implique d'avoir la possibilité de voter pour des listes communes fonctionnaires, contractuels et magistrats.

Dans les CSA de cour d'appel, FO a fait le choix de ne pas présenter de magistrats tout en en présentant sur la liste au CSA ministériel et sur celle au CSA de l'administration centrale : il existe effectivement un **syndicat de magistrats chez FO** - « **Unité magistrat FO** ».

L'UNSA fait alliance avec l'USM (sauf dans les cours d'appel de Rennes et de Cayenne, le « partenariat » ayant vraisemblablement de l'eau dans le gaz).

Quant à la CFDT, comme il existe un syndicat CFDT magistrats, elle en présente au CSA ministériel.

## Depuis quand la CGT se soumettrait à qui que ce soit ?

Contrairement à FO, à l'UNSA et à C.Justice, nous avons refusé (et continuons de nous y opposer et de lutter contre ses effets néfastes) la « contre-réforme » statutaire de 2014/2015 créant, elle, des soumissions. Ainsi, nous nous sommes positionnés contre :

► la création de postes de fonctionnels greffiers et directeurs. Postes en détachement et **éjectables à tout moment** (certains.e.s collègues ne le savent que trop bien) au bon vouloir des chefs de juridiction qui sont... des magistrats !

► la modification du statut de greffier. Avant la réforme de 2014/2015, les greffiers instrumentaient selon les « indications » des magistrats. Depuis c'est sur les « directives » des magistrats. **Les mots ont un sens.**

## Pourquoi la CGT présente une liste avec le SM ?

Depuis des années, la CGT fait liste commune avec le Syndicat de la magistrature car nous partageons une histoire commune, des valeurs communes et des idées communes.

Ainsi, quand le garde des sceaux a fait des annonces pour les magistrats en septembre 2022, le SM répondait : « *Il y aurait lieu, en effet, de se réjouir pour la justice si l'augmentation de la rémunération des magistrats rimait avec le renforcement de l'indépendance de la justice, ou encore si cela s'accompagnait de l'annonce d'une revalorisation substantielle de la rémunération des fonctionnaires de greffe et de recrutements massifs dans*

*l'ensemble des services judiciaires, que nous estimons bien plus urgents* » (communiqué de presse du 12 septembre) tandis que l'USM criait victoire sans un mot pour le personnel de greffe...

Avec le SM, en CHSCT ministériel, nous avons porté, en janvier puis en juin 2022, une demande d'expertise sur les conditions de travail dans les juridictions. Le refus de l'administration nous a depuis obligé à saisir les juridictions administratives.

Avec le SM, et d'autres syndicats ou organisations, nous appelons à une journée de mobilisation le 22 novembre contre une justice au rabais. **Et nous sommes d'ailleurs le seul syndicat de fonctionnaires à avoir déposé un préavis de grève ce jour-là.**

Depuis des années, le ministère de la justice nous soumet à des injonctions contradictoires en nous demandant d'assumer davantage de missions avec moins de moyens et avec une pression au résultat. La politique du chiffre a remplacé toute velléité de bien faire et toute ambition sérieuse de nos administrations.

Pour arrêter ces réformes, notre intervention est indispensable ! Sans relâche, la CGT et le SM chercheront à unir autour de revendications offensives pour la défense du service public, de nos statuts respectifs, des rémunérations et des conditions de travail. Nous défendrons les agents contre les sanctions et la répression, à l'heure où le ministère durcit le ton.

Les élus de la CGT et du SM s'engagent, dans les instances, à se faire les porte-voix de la résistance des agents contre l'austérité, et à porter leurs exigences pour la défense de nos conquits et pour obtenir des moyens pour nos missions. Non par conviction que le « dialogue social » sur lequel le ministère s'assoit permettra de les satisfaire, mais pour aider à la poursuite de nos actions et pour faire face aux diverses attaques qui s'annoncent...

**En votant pour la CGT et le SM, vous montrerez votre détermination à obtenir l'arrêt des réformes néfastes. Vous renforcerez également une intersyndicale de transformation sociale qui résiste, agit, propose !**

Le syndicat national CGT des Chancelleries et services judiciaires

Montreuil le 17 novembre 2022



DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE  
**VOTEZ CGT**